

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Portant réglementation temporaire du stationnement « PLACE DU CHATEAU » et
mise à disposition d'espace public
À l'occasion d'un événement festif ponctuel : concert
Le vendredi 12 juin.

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
VU le Code de la Route,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU la demande de réglementation du stationnement de la SAS DBSA « AU CHATEAU » Richard Bastien 115 place du château 07400 Alba la romaine, en date du 1 juin, afin d'assurer un la mise en place de tables et chaises sur une partie de la place pour un évènement festif ponctuel : concert le vendredi 12 juin de 18h30 à 00h00 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Pour que l'entreprise SAS DBSA « AU CHATEAU » puisse effectuer la mise en place de tables et chaises sur le domaine public lors du concert du 12 juin, une INTERDICTION DE STATIONNER est accordée de 18h30 h à 00 h.

ARTICLE 2 : Cet espace public sera mis à disposition de la SAS DBSA « AU CHATEAU » pour l'organisation d'un concert.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 4 : L'accès pour les véhicules de secours pour la place et les rues adjacentes devra être préservé.

ARTICLE 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à PRIVAS,
- Monsieur Bastien Richard pour la SAS DBSA « Au Château ».

Fait à ALBA LA ROMAINE le 02 juin 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD